



SwissLife

Swiss Life

Premium Expert Next

Swiss Life Premium Expert Next est une assurance vie liée à des participations dans la prévoyance libre (pilier 3b) dotée d'une gestion de placement optimisée en termes de durée. Dans ce cadre, nous tenons compte des aspects de durabilité.

Swiss Life Funds III (CH) Expert ESG 2032 I A

L'assurance vie liée à des participations Swiss Life Premium Expert Next vous permet de participer au fonds Swiss Life Funds III (CH) Expert ESG 2032 I A. Ce fonds d'une durée de dix ans a été mis en place exclusivement pour cette assurance vie.

Le fonds Swiss Life Funds III (CH) Expert ESG 2032 I A investit dans un portefeuille largement diversifié composé de fonds tels que des actions, des obligations et des biens immobiliers.

- Les actions offrent une participation à l'évolution économique mondiale. Le fonds peut investir à la fois dans des actions suisses et au niveau international sur des marchés actions de pays développés et émergents. Des stratégies de couverture peuvent également être mises en œuvre.
- Les obligations remplissent diverses fonctions au sein du portefeuille. Les obligations libellées en francs suisses et les emprunts d'Etat mondiaux servent de valeurs refuges, surtout en période de turbulences. Les obligations d'entreprise, les obligations high yield et les obligations des marchés émergents offrent des rendements supérieurs, notamment dans un environnement économique stable et positif. Le risque de change des obligations est couvert de manière systématique.
- Les placements immobiliers offrent une source de rendement stable supplémentaire et contribuent également à la diversification du portefeuille.

Swiss Life Asset Managers a de préférence recours à des catégories de parts de fonds peu coûteuses, réservées à des investisseurs qualifiés qui disposent d'un grand volume de placement. Vous profitez ainsi de la compétence de Swiss Life Asset Managers et de l'accès à des classes de parts exclusives et peu coûteuses.

Gestion des placements optimisée en termes de durée

L'objectif de la gestion de placement optimisée en termes de durée est d'obtenir le rendement le plus attrayant possible en fin de contrat après dix ans, en fonction de l'évolution du marché. Pour cela, le fonds est géré de manière active par les experts en placement de Swiss Life Asset Managers. En règle générale, les experts diminuent le risque de placement au fur et à mesure que l'échéance approche. Le profil rendement/risque du fonds est quant à lui ajusté de manière active en fonction de l'évolution du marché.

La gestion de placement optimisée en termes de durée repose sur les principes suivants:

- Des rendements attendus plus élevés entraînent généralement des fluctuations de prix plus importantes. Plus l'horizon de placement est long, moins le risque de perte de cours est élevé, étant donné que les fluctuations de cours à court terme peuvent à nouveau être compensées à long terme.
- Pendant la durée du contrat et au fur et à mesure que l'échéance approche, les experts de Swiss Life Asset Managers transfèrent des classes d'actifs plus risquées avec un rendement prévu plus élevé vers des classes d'actifs moins risquées avec un rendement prévu moindre. Par conséquent, les fluctuations de cours du portefeuille diminuent généralement pendant la durée du contrat.
- Mais les experts en placement de Swiss Life Asset Managers tiennent également compte des développements actuels d'un environnement de marché donné et les appliquent au portefeuille. Selon la situation, la sélection des placements peut ainsi être davantage axée sur la sécurité au début, et prendre plus d'opportunités de rendement en compte vers la fin de l'échéance.

Activité de placement durable

Par investissement responsable, Swiss Life entend l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG: environnemental, social et gouvernance) dans le processus d'investissement. La durabilité d'un produit dépend en premier lieu de la façon dont les composantes de placement utilisées dans le cadre du produit sont gérées. Le fonds Swiss Life Funds III (CH) Expert ESG 2032 I A utilisé dans le cadre de Swiss Life Premium Expert Next tient compte des critères de durabilité de ESG Strategy de Swiss Life.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement? Jusqu'à présent, la plupart des approches d'investissement ciblaient deux objectifs principaux: le rendement et le risque encouru. Dans le cadre du fonds Swiss Life Funds III (CH) Expert ESG 2032 I A, nous prenons désormais en compte une troisième composante essentielle: les objectifs d'investissement écologiquement durables et socialement acceptables.

L'objectif de durabilité du fonds consiste principalement à investir à 80% au moins dans des fonds cibles qui tiennent compte, en plus des critères traditionnels d'analyse financière, de certains aspects de l'environnement («E»), de la responsabilité sociale («S») et/ou de la gouvernance d'entreprise («G»).

La prise en compte de critères de durabilité dans le processus d'investissement par l'intégration ESG et les exclusions ESG doit garantir que les placements du fonds cible concerné se caractérisent globalement par une bonne gouvernance d'entreprise, une prise en compte appropriée de facteurs sociaux ou environnementaux, ou une combinaison de ces derniers. Lors de la sélection des fonds cibles, les stratégies de durabilité sous-jacentes sont analysées afin de s'assurer qu'elles répondent aux normes de durabilité de Swiss Life Asset Managers. Les fonds cibles peuvent adopter différentes approches de durabilité, par exemple des exclusions, des approches «best in class» ou des placements thématiques durables. Elles peuvent être mises en œuvre de manière individuelle ou combinée.

Vous trouverez d'autres liens utiles sur ce produit et sur le thème de l'ESG sur la page produit:

www.swisslife.ch/Premiumexpertnext

Informations relatives au fonds Swiss Life Funds III (CH) Expert ESG 2032 I A

Informations relatives au fonds	Swiss Life Funds III (CH) Expert 2032 I A
Domicile du fonds	Suisse
Catégorie du fonds	Fonds stratégique
Catégorie de durabilité	ESG strategy
Devise du fonds	francs
Gestion du fonds	Swiss Life Asset Management SA
Revenus en dividendes et en intérêts	Capitalisation
ISIN	CH1145497918
Commission de gestion	0,20% p. a.
Total Expense Ratio (TER)	0,85% p. a. à titre indicatif, en fonction du volume du fonds et des instruments utilisés
Date de lancement	08.07.2022

Opportunités et risques

Opportunités

- Opportunité attrayante pour les clients privés de participer à une stratégie d'investissement qui vise un résultat optimal après dix ans.
- Participation à un portefeuille largement diversifié composé de fonds d'actions, de fonds obligataires et de fonds immobiliers.
- Gestion de fonds par des experts expérimentés avec d'excellentes performances dans la gestion des risques et des opportunités de rendement.
- Le placement est géré de manière axée sur la sécurité et optimisée en termes de durée. Cette combinaison assure un haut degré de diversification et de stabilité.
- A l'instar des investisseurs professionnels, vous bénéficiez de classes de parts ou de fonds institutionnels avantageux, que Swiss Life utilise également dans sa caisse de pensions pour ses propres collaborateurs.
- La prise en compte de critères ESG lors des investissements peut conduire à une meilleure performance grâce, par exemple, à une augmentation des afflux de capitaux ou à une diminution des risques de réputation.

Risques

- Les prestations d'assurance dépendent de l'évolution de la valeur des fonds. A ce titre, il convient de tenir compte des risques suivants: variations des cours et des taux d'intérêt, risques de solvabilité et risques généraux de marché. Si la performance est faible ou négative, il se peut que la prestation d'assurance en cas de vie soit inférieure à la prime unique versée.
- En raison de la prise en compte de critères de durabilité dans le processus d'investissement, il se peut que le fonds ne tienne pas compte d'opportunités d'investissement non durables au sens de la stratégie ESG. Cela peut avoir un impact négatif sur la diversification et le rendement.

Profitez de la vaste expérience et du haut niveau de compétence de Swiss Life Asset Managers en matière de placement

Expérience de longue date

Swiss Life Asset Managers dispose de plus de 160 ans d'expérience dans la gestion de placements de la fortune. La gestion de risques de fluctuation et d'opportunités de rendement fait partie de ses points forts. Les placements de Swiss Life Asset Managers ont une orientation mondiale et sont largement diversifiés en termes de devises, régions et catégories de notation.

Grande compétence

Depuis toujours, la philosophie de placement de Swiss Life Asset Managers, gestionnaire d'actifs dans le domaine des assurances, est empreinte d'une conscience élevée du risque. Swiss Life Asset Managers est le troisième gestionnaire de fortune de Suisse pour les clients institutionnels.

Les compétences clés de Swiss Life Asset Managers résident dans la gestion de biens immobiliers, dans l'analyse de risques de crédit en matière d'obligations et dans le développement et l'application de stratégies en actions couvertes.

Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
www.swisslife.ch

Mention légale: les informations figurant ci-dessus sont purement informatives. Elles ne constituent aucunement une offre, une proposition ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. La totalité des données concernant le placement collectif de capitaux mentionné figure dans les documents servant de base juridique aux éventuels investissements. Ceux-ci sont disponibles gratuitement en langue allemande sous forme électronique ou imprimée auprès de la direction du fonds, Swiss Life Asset Management SA, General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement.